



# PROVINCE DE QUÉBEC

## Municipalité de Trois-Rives

### Aux contribuables de la municipalité

## AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée directrice générale et secrétaire-trésorière, QUE :**

À la séance ordinaire du conseil municipal de Trois-Rives qui se tiendra le 3 juillet 2023 à 19 h 30 à la salle municipale située au 258, chemin Saint-Joseph, Saint-Joseph-de-Mékinac, Trois-Rives, le conseil municipal devra statuer sur une demande de dérogation mineure.

L'acceptation de cette demande aurait pour effet de permettre l'élargissement d'un abri d'auto adjacent à un garage, dont les supports latéraux reposeraient sur la limite du terrain, empiétant ainsi de 90 centimètres dans la marge latérale alors que le règlement de zonage 2016-3 de la municipalité de Trois-Rives prescrit une distance à respecter de 1 mètre dans la marge latérale.

L'immeuble est situé au 660 chemin du Lac-Missionnaire portant le numéro de lot 4 873 122.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil lors de la discussion de la demande.

DONNÉ à Trois-Rives, ce 19 juin 2023.

Catherine Bamber  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Catherine Bamber, résidant à Trois-Rives, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 16 h et 17 h, le 19 juin 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 19 juin 2023.

Catherine Bamber  
Secrétaire-trésorière